



CHARTRE DE GARANTIE

Couverture de la garantie

Dans le cadre d'un usage non professionnel et sous réserve que l'utilisation et l'entretien soient conformes aux prescriptions citées dans la notice d'instruction, la société ETESIA offre pour les produits de la marque Outils-WOLF, en sus des garanties légales notamment celles concernant les défauts cachés et les vices rédhibitoires (ART 1641 à 1649 du code civil) et la garantie de la conformité du bien au contrat due par le vendeur au consommateur (ART.L211-4 à L211-14 du code de la consommation), une garantie contractuelle pour tout défaut de matière et de fabrication.

Elle ne couvre pas l'usure (*), les dommages liés à un usage, stockage, nettoyage ou entretien inapproprié ou encore à l'utilisation d'accessoires non d'origine.

() les éléments suivants, sans que la liste puisse être considérée comme exhaustive, sont réputés être des pièces d'usure :*

- Accouplements, lames,
- Câbles, courroies, poulies,
- Bougies, filtres, joints,
- lames, contre-lames ou enclumes, articulations, visserie,
- manches en bois, supports en bois.

Durée de la garantie contractuelle en usage non professionnel (pièces et MO)

Hors gamme N-Ergy

- Tondeuses à conducteur marchant (hors carter de coupe) : 3 ans.
- Carter de coupe des tondeuses à conducteur marchant :
 - 2 ans pour les carters en acier.
 - Pour les carters dans un autre matériau que l'acier : 3 ans, pièces et main-d'œuvre ensuite jusqu'à 10 ans uniquement pièces (sans main-d'œuvre)
- Tondeuses autoportées : 3 ans
- Tondeuses robots : 2 ans
- Appareils à moteur autres que tondeuses et autoportées : 2 ans
- Outillage et produits autres que tondeuses, autoportées et appareils à moteur : 2 ans
- Multi-Star : 30 ans
- Outils coupants : 10 ans

Cette garantie contractuelle est limitée à deux années en usage professionnel.

Procédure de garantie

La garantie contractuelle comporte des exclusions et n'est appliquée que si les recommandations essentielles contenues dans la notice d'utilisation (si elle existe) ont été respectées (voir conditions contractuelles de garantie)

Lorsqu'une panne survient en période de garantie :

Le client doit disposer d'un justificatif d'achat (mentionnant la date d'achat, la référence de l'outil et le numéro de série du produit s'il existe) ou de la carte de garantie.

- Le matériel est à prendre en charge par le SAV du magasin qui a procédé à la vente et à réparer par ce SAV ; dans ce cas, la procédure « Instructions générales » est à appliquer.
- Si la situation l'exige, le matériel peut être réparé par un autre Réparateur Agréé Outils-WOLF (voir répertoire du réseau après-vente Outils-WOLF sur www.outils-wolf.com)
- Le cas échéant, un retour en usine, après accord du Service Relations Techniques Clients est également possible.

SERVICE APRES VENTE

TEL : 03.88.54.89.39 Courriel : savetesia@etesia.com

ETESIA SAS, le 24 août 2022